



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY  
CHER

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Absents représentés : 5*

*Absent non représenté : 1*

*Ne prennent pas part au vote : /*

*Votants : 28*

*Date de convocation : 5 décembre 2023*

*Date d'affichage de la convocation : 5 décembre 2023*

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du 12 décembre 2023**

### Délibération n° DEL.2023-12-147

#### **Division cession de parcelle pour la construction de logements France Loire**

Le 12 décembre 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

**Présents** : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CLOSTRE Jacques. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

**Absents ayant donné un pouvoir** : CATON Samuel à LECLERC Stéphanie. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. MANIVERT Sonia à MONDON Josiane.

**Absent non représenté** : MEGHERBI Djamel.

**N'ont pas pris part au vote** : /

**Secrétaire de séance** : PRUDENT Didier.

**Rapporteur** : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de plan de division présenté ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Générale réunie le 28 novembre 2023,

Considérant que la commune est propriétaire du terrain situé Allée Gérard Philipe, parcelle cadastrée AA 0450,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **ABROGE** la délibération n° DEL.2022-10-79 en date du 18 octobre 2022,
- **FIXE** le prix de vente à l'Euro symbolique,
- **CÈDE** le terrain situé Allée Gérard Philipe, selon le projet de division de la parcelle cadastrée AA 0450 à France Loire,
- **PRÉCISE** que les frais d'actes et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer le compromis et l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

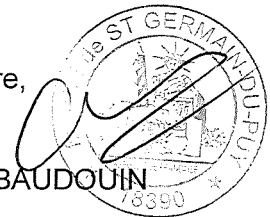
Le secrétaire,

Didier PRUDENT

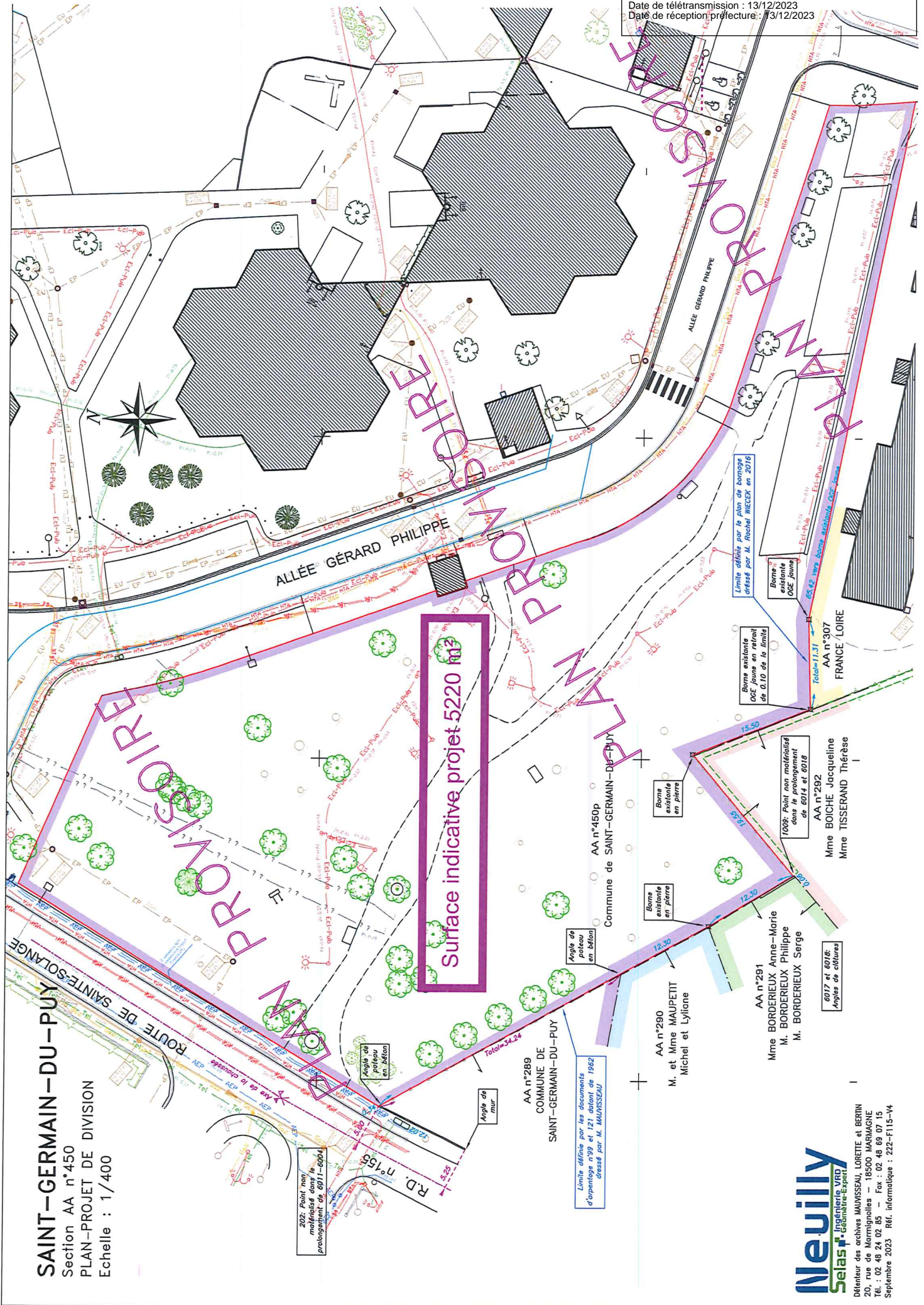


La Maire,

Marie-Christine BAUDOUIN



**Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 13 décembre 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>**



**SAINT-GERMAIN-DU-PUY**  
Section AA n°450  
PLAN-PROJET DE DIVISION  
Echelle : 1/400

Surface indicative projet 5220 m<sup>2</sup>

Limite définie par les documents  
d'urbanisme n°99 et 121 datant de 1962  
dressés par M. MAUVISSEAU

Limite définie par le plan de bornage  
dressé par M. Rochet MECCER en 2016

Borne existante  
OCE  
de 0.10 de la limite

1009: Point non matérialisé  
dans le prolongement  
de 2014 et 2018

6017 et 6018:  
Angles de clôture